

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

Tunindex: 5 647.31 (Indice pondéré par les capitalisations flottantes Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,38% VARIATION SUR L'ANNÉE : + 10,95%

Tunindex20: 2399.23

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,29% VARIATION SUR L'ANNÉE : + 11,60%

http://www.bvmt.com.tn

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

Mardi 19 Mai 2015

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	Variation du Jour	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 783,14	-0,31%	9,92%
8300	INDICE DES BANQUES	3 430,96	-0,29%	10,12%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 811,43	-0,53%	2,03%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 718,79	-0,29%	13,21%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 511,72	-0,50%	-1,71%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 464,05	-0,42%	-0,28%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	5 217,52	-0,37%	29,91%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1 926,51	1,41%	-10,09%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	6 454,16	-0,32%	32,76%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 630,37	-1,16%	26,96%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 401,41	-1,15%	-10,01%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	915,99	-1,16%	-12,85%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	2 114,70	0,19%	-7,06%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N° 6085

N°	Nominal	ı	R DIVIDENDE	PAL DES TITRES DE CAPITAL GROUPE 11 - CONTINU	Cours de	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RES	ERVATION
		MONTANT	DATE	VALEURS	RÉFÉRENCE	-		-		INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600		MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	18,990	18,800	18,430	18,870	18,430		
2	1	0,650	14-05-2015		27,900	27,900	27,780	27,900	27,400		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,920	0,920	0,900	0,940	0,900		
4	5	1,340	11-07-2014	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	28,100	28,100	28,180	28,300	28,100		
5	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	84,000	84,000	83,980	84,000	83,900		
6	5	1,000	19-06-2014	TL - Tunisie Leasing	21,500	21,000	21,000	21,490	21,000		
7	1	0,260	30-06-2014	BT - Banque de Tunisie	10,800	10,800	10,800	10,810	10,700		
8	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	7,630	7,290	7,170	7,390	7,170	В	7,170
9	5	0,400		BNA - Banque Nationale Agricole	11,700	11,700	11,640	11,700	11,350		
10	5	1,000		AMEN BANK	24,290	24,000	24,300	24,300	24,000		
11	1	0,230	14-05-2015	ATB - Arab Tunisian Bank	4,280						
12	5 5	0,500		UIB - Union Internationale de Banques	16,900	16,700	16,800	16,880	16,600		
13	5	1,500	03-07-2014	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	46,510	46,750	46,750	46,750	46,750		
14	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,500	14,610	14,610	14,610	14,610		
15	1	0,200	26-06-2014	ATL - Arab Tunisian Lease	2,710	2,720	2,790	2,790	2,720		
16	1	0,210	11-07-2014	PGH - Poulina Group Holding	5,200	5,150	5,250	5,250	5,100		
17	10	1,800		STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	179,000	179,000	178,000	179,000	178,000		
18	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,080	2,080	2,090	2,120	2,030		
19	1	0,200	01-07-2014	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	4,700	4,780	4,700	4,780	4,650		
20	1	0,080		SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000		
21	1	0,100	10-07-2014	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,390	2,370	2,320	2,370	2,320		
22	10	1,200	25-06-2014	TJL - Attijari Leasing	28,450	27,650	28,490	28,490	27,640	В	27,600
23	5	0,500		ELECTROSTAR	5,380	5,470	5,310	5,470	5,310	В	5,310
24	5 5 5	0,500		SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,810	8,820	8,820	8,820	8,820		
25		0,250		MODERN LEASING	5,470	5,390	5,510	5,520	5,390		
26	1	0,050		SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,000	2,980	2,940	3,000	2,940		
27	1	0,100		GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	2,960	3,000	2,960	3,040	2,960		
28	1	0,380	04-07-2014	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,200	7,320	7,340	7,350	7,200		
29	1	0,050		SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,910	1,910	1,880	1,910	1,880		
30	5	0,600	24-07-2014	EL WIFACK Leasing	18,490						
31	1	0,280		Société ESSOUKNA	5,000	4,930	4,980	4,990	4,930		
32	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	8,300	8,290	8,300	8,300	8,290		
33	1	0,230		TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,300	4,300	4,330	4,330	4,300		
34	1	0,050		SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	3,300	3,210	3,210	3,210	3,210		
35	1	0,415		ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,660	7,600	7,660	7,700	7,600		
36 37	5	0,300		HANNIBAL LEASE	7,600	7,600	7,600	7,600	7,400		
37	1	0,100		Société Les Ciments de Bizerte	5,190	5,060	5,060	5,060	5,060		
38	5	0,350		TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	7,900	7,950	7,900	7,970	7,820		
39	1	0,400		ENNAKL Automobiles	10,820	10,700	10,800	10,810	10,700		
40	1	0.300		Telnet Holding	4,590	4,670	4,610	4,670	4,530		
41	1	0.210		OTH - One Tech Holding	7,780	7,600	7,700	7,700	7,600		
42	1	0.670	01-07-2014	CITY CARS	14,300	14,340	14,740	14,750	14,340		
43	1	1.014		EURO-CYCLES	24,000	24,000	23,280	24,000	23,280		
44	1	0.100		BEST LEASE	1,760	1,770	1,770	1,770	1,770		
45	1	0.130		CELLCOM	8,100	8,000	7,980	8,000	7,860		
46 47	1	0.355		SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,470	13,770	13,360	13,770	13,360		
	2	0.200		MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	6,950	6,900	7,050	7,050	6,900		
48	1	0,250	25-06-2014	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,270	4,260	4,260	4,260	4,250		
49	10			Société Délice Holding	16,800	16,850	16,780	16,850	16,490		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	Nominal	DERNIER D	IVIDENDE	GROUPE 12 - FIXING	Cours de	OUVERTURE	CLÔTURE	RESE	RVATION
		MONTANT	DATE	VALEURS	VALEURS RÉFÉRENCE RÉFÉRENCE			INDICATEUR	SEUIL
50	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	21,000	20,520	20,520		
51	1	0,530	20-04-2015	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris SICAF	13,000				
52	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	19,010	19,000	19,000		
53	25	6.200	10-07-2014	Air Liquide Tunisie	209,500	209,250	209,250		
54	5	0,300	20-02-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,550	25,550	25,550		
55	10	2.200	30-04-2015	Placements de Tunisie - SICAF	44,300				
56	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	54,000				
57	10	2,230	15-08-2014	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	35,000				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,520				
59	10	6.420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	57,220	57,220	57,220		
60	1	1,000	17-06-2014	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	12,570	12,570	12,570		
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	32,690	32,580	32,580		
62	5	0,950	17-04-2015	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,000			В	20,370
63	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	4,980				
64	5	0,200		SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,310				

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

^{*} Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ». NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : MAGASIN GENERAL (5 à 1)

MARDI 19 MAI 2015 PAGE 2

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

NIO	Norman	Dernier I	DIVIDENDE	GROUPE 51 - CONTINU	Cours de	Ouverture	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RES	ERVATION
N°	Nominal	Montant	DATE	VALEURS	RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLUTURE	PLUS HAUT	PLUS DAS	INDICATEUR	SEUIL
65	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,190	3,170	3,220	3,280	3,170		
66	1			Société SERVICOM	10,300	10,270	10,250	10,270	10,000		
67	1			Société Carthage Cement	1,920	1,900	1,900	1,900	1,880		
68	1	0.120	16-06-2014	Société HEXABYTE	8,360	8,350	8,340	8,350	8,100		
69	1			Société AE TECH	1,700	1,730	1,750	1,770	1,660		
70	1			Société LAND'OR	6,020	5,990	5,890	6,000	5,840	В	5,840
71	1	0,400	17-07-2014	Société New Body Line	8,770	8,620	8,650	8,770	8,620		
72	5			Société SYPHAX AIRLINES	3,900					S	
73	1	0,045	15-08-2014	SOTEMAIL	2,700	2,700	2,700	2,750	2,700		
74	1			Société CEREALIS SA	6,120	6,120	6,110	6,120	6,110		
75	1			TGH - Société Tawasol Group Holding	0.660	0.650	0.660	0.670	0.650		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse

NIO	Norman	DERNIER I	DIVIDENDE GROUPE 52 - FIXING		Cours de	Our (EDTUDE	O ÂTUDE	RESERVATION	
IN.	Nominal	MONTANT	DATE	VALEURS	RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	INDICATEUR	SEUIL
76	1			MIP – Maghreb International Publicité	1,220	1,240	1,240		

S : Suspendue

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPÉCIAL 99

NIO	Name	DERNIER I	DIVIDENDE	GROUPE 99 - FIXING	Cours de	0	Ci ŜTUDE	RES	ERVATION
N°	Nominal	Montant	DATE	VALEURS	RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLOTURE	INDICATEUR	SEUIL
7	7 3	1 000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1 450				

H : Réservation à la Hausse

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

	COTE DE LA BO	OURSE: MARCHE OBLIGATAI	RE									
N°			pe 21 - Continu VALEURS		DERNIÈRE	ECHÉANCE	Cours de Référence en	OUVERTURE	CLÔTURE	Intérêts		RVATION
					ECHÉANCE	PRÉCÉDENTE	%	EN %	EN %	Courus *	Indicateur	SEUIL EN %
78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91	BTA ZC DECE BTA 7ANS 5,2: BTA 10ANS 5,5 BTA 12ANS 5,6 BTA 4ANS 5,6' BTA 4ANS 5,5' BTA 4ANS 5,5' BTA 4ANS 5,5' BTA 7ANS 5,5' BTA 7ANS 5,5' BTA 7ANS 5,5'	CTOBRE 2016 9% MAI 2022 75% JUILLET 2017 MBRE 2018 5% MARS 2016 5% MARS 2019 6% AOUT 2022 % OCTOBRE 2015 % OCTOBRE 2018 5% DECEMBRE 2016 % FEVRIER 2020 % JANVIER 2018	ÉSOR ASSIMILABLES - BTA V. F.: 1 000 Dinars	Z1016 B0522 B0717 Z1218 B0316 B0319 B0822 B1015 B1018 B1216 B0220 B0118 B1020 B0424 B0121	11-10-2016 09-05-2022 11-07-2017 10-12-2018 11-03-2019 11-08-2022 12-10-2015 12-10-2018 12-02-2020 15-01-2018 15-10-2020 10-04-2024 13-01-2021	08-05-2015 11-07-2014 - 11-03-2015 11-03-2015 11-08-2014 10-10-2014 10-10-2014 12-12-2015 15-01-2015 14-10-2014 10-04-2015	92,700 102,480 102,070 79,000 106,600 98,080 98,800 100,000 97,850 100,000 96,500 100,000 100,000 100,000					
93	E NAT 5,95% 2	EMP 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise	RUNT NATIONAL	NA19	20-06-2019		94,300	94,090	94,500	0,548		
94 95 96 97 98	E NAT 6,15% 2 E NAT 6,35% 2 E NAT HASSN E NAT HASSN	2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise 1 2014 B 7 ans dont 1 an de franchise 1 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise 1 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise	S EMPRUNTS	NB21 NC24 NA19H NB21H NC24H	20-06-2021 20-06-2024 20-06-2019 20-06-2021 20-06-2024		94,090 100,000 94,090 100,000 100,000	95,500	95,500	5,845		
100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 131 131 132 133 134 135 136 137 137 138 137 138 137 138 139	ATTIJARI BANK BH TUNISIE LEASING	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09 EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/0 EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/0 EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/0 EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,3 EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+ EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+ EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3%, EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06 EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,3 EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AF EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AF EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AF EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AF EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AF EO TUNISIE LEASING 2013/1 Variable 5ans EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A 1 EO TUNISIE LEASING 2013/1 Cat	5,20% 17/09 NP à TMM+0,70% j. 17/09 % 17/09 9 10% 2 ans de franchise j. 09/02 -0.6% j. 09/06 -0.6% j. 09/06 -0.6% j. 09/06 -0.6% j. 28/06 -0.6% j. 28/06 -0.6% j. 28/06 -0.6% j. 28/06 -0.6% j. 17/11 -0.6% j. 17/11 -0.6% j. 17/11 -0.6% j. 28/02 -0.6% j. 29/01 -0.6% j. 29/05 -0.6% j. 29/01 -0.6% j. 29/01 -0.6% j. 29/05 -0.6% j. 29/01 -0.6% j. 29/05 -0.	BTE9 BE10F BE10V BE10B BE11F BE11F BE11F BE11V TJB10 BH9A BH9B BH31F F101V TL10F T101F T101V TL10F T111V T111P T111V T112F T112V T113F T113V T21AF T21AV T21AF T22AV T22BF T22AV T22BF T32AV T32BF T13SV T13SF T13SV T13SF T13SV T13BF T13SV T13BF T32AF T32AV T32BF T41AF T41AV T41BF T42AV	15-09-2019 17-09-2020 17-09-2030 17-09-2030 09-02-2032 09-02-2019 11-01-2018 31-12-2024 31-12-2024 28-06-2020 01-06-2015 17-11-2015 28-02-2016 10-06-2016 29-10-2016 29-10-2016 29-10-2017 29-05-2017 29-05-2017 29-05-2017 29-05-2019 15-01-2018 15-01-2018 15-01-2018 02-05-2018 03-10-2018 03-10-2018 03-10-2018 03-10-2018 03-10-2019 05-02-2019 05-02-2019 05-02-2019 05-02-2019 05-02-2019 28-04-2019 28-04-2019 28-04-2019 28-04-2019 28-04-2019	15-09-2014 17-09-2014 17-09-2014 17-09-2014 17-09-2014 17-09-2015 09-02-2015 11-01-2015 31-12-2014 28-06-2014 01-06-2014 17-11-2015 28-02-2015 10-06-2014 17-11-2014 28-02-2015 28-02-2015 28-02-2015 29-01-2015 29-01-2015 29-01-2015 29-01-2015 29-01-2015 29-05-2014 29-05-2014 29-05-2014 29-05-2014 29-05-2014 29-05-2015 05-02-2015 03-10-2015 05-02-2015 03-10-2014 03-10-2014 03-10-2014 03-10-2014 03-10-2014 03-10-2015 05-02-2015 05-02-2015 05-02-2015 28-04-2015 28-04-2015	100,000 100,000 100,000 100,000 99,990 100,000					
140 141 142 143 144 145 146 147 148 149	UBCI STB		Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12 nchise j. 31/05 IM+1,5% j. 15/05 IM+2,75% j. 15/05 IM+2% j. 15/05 MM+0,70% j. 23/03 30% j. 23/03 j.1% j. 27/01 P à TMM+1,3% j. 27/01	T42BF OBC13 STB8B STB8C STB8D STB82 SB10A SB10B SB11F SB11V BNA9S	15-12-2021 31-05-2020 15-05-2024 15-05-2028 15-05-2033 18-02-2025 23-03-2020 23-03-2020 27-01-2019 27-01-2022 07-04-2024	31-05-2014 15-05-2015 15-05-2015 15-05-2015 18-02-2015 23-03-2015 23-03-2015 27-01-2015 27-01-2015 07-04-2015	100,000 99,750 100,000 100,000 100,000 101,760 100,000 100,000 100,000 100,000 100,000					
152 153 154 155 156 157 158 159 160 161	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+19 EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégor EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégor EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15a EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 1 EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10a EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2014 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2014 Variable EO AMEN BANK Subordonné 2014 Fixe Ca	ie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05 ie B 20ans AP à 7% j. 21/05 ans AP à 5,45% j. 30/09 i 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09 i 15ans AP à TMM+0,85% j. 31/08 0ans AP à 6,1% j. 26/09 ole 10ans AP à TMM+1% j. 26/09 ans AP à 6,25% j. 17/09 i 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09 tégorie A 5ans AP à 7mM+1,30% j. 27/02 tégorie A 5ans AP à TMM+1,90% j. 27/02	OAB6 ABS8A ABS8B ABS9F ABS9V AB825 A111F A111V ABS2F ABS2V AS4AF AS4AV	29-01-2017 21-05-2023 21-05-2028 30-09-2024 30-09-2024 31-08-2025 26-09-2021 26-09-2021 17-09-2022 27-02-2020 27-02-2020	29-01-2015 21-05-2014 21-05-2014 30-09-2014 30-09-2014 31-08-2014 26-09-2014 17-09-2014 17-09-2014	99,110 100,000 100,000 100,000 100,000 97,000 98,760 100,000 100,000 99,990 100,000					
163	АТВ	EO AMEN BANK Subordonné 2014 Fixe Ca EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMN EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMN EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMN EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMN EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7: EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10:	tégorie B 7ans AP à 7,45% 2 ans de franchise j. 27/02 //+0,75% j. 25/05 //+1,25% j. 25/05 //+1,75% j. 25/05 //+2% j. 25/05	AS4BF ATB7A ATB7B ATB7C ATB7D ATBA1 ATBA2 ATBB1 ATBB2	27-02-2022 25-05-2017 25-05-2023 25-05-2027 25-05-2032 20-05-2016 20-05-2019 20-05-2024 20-05-2029	25-05-2014 25-05-2014 25-05-2014 25-05-2014 20-05-2014 20-05-2014 20-05-2014 20-05-2014	100,000 100,000 100,000 100,000 100,000 100,000 100,000 100,000 100,000					

MARDI 19 MAI 2015 PAGE 3

	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIÈRE ECHÉANCE	ECHÉANCE PRÉCÉDENTE	COURS DE RÉFÉRENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLÔTURE EN %	Intérêts Courus *	RESE	RVATION SEUIL EN
UIB	LES EMPRUNTS - SUITE EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2014	100,000	LIV /U	LIN /0			
OTB	EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07 EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91B UB91C	17-07-2019 17-07-2024 17-07-2029	17-07-2014 17-07-2014 17-07-2014	100,000 100,000 100,000					
	EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2014	100,000					
	EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08 EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	U111B UB112	26-08-2031 30-01-2019	26-08-2014 30-01-2015	90,690 97,300					
	EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01 EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21A UB21B	10-01-2020 10-01-2023	10-01-2015 10-01-2015	98,250 100,000					
CIL	EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01 EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	UB21C CL8SF	10-01-2033 15-01-2019	10-01-2015 15-01-2015	100,000 100,000					
	EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01 EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	CL8SV C101F	15-01-2019 30-07-2015	15-01-2015 30-07-2014	100,000 100,000					
	EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07 EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	C101V CL02F	30-07-2015 03-11-2015	30-07-2014 03-11-2014	100,000 100,000					
	EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
	EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02 EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11F CL11V	15-02-2016 15-02-2016	15-02-2015 15-02-2015	100,000 100,000					
	EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03 EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL121 CL12F	30-03-2017 22-02-2018	30-03-2015 22-02-2015	100,000 100,000					
	EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02 EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL12V CL13A	22-02-2018 06-12-2018	22-02-2015 0612-2014	100,000 100,000					
	EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12 EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL13B CL41F	06-12-2020 15-07-2019	0612-2014	100,000 100,000					
	EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07 EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CL41V CIL42	15-07-2019 30-01-2020		100,000 100,000					
BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02 EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9A BTK9B	26-02-2017 26-02-2020	26-02-2015 26-02-2015	100,000 100,000 100,000					
	EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2015	100,000					
	EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02 EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6.30% j. 15/11	BTK9D BTK2F	26-02-2030 15-11-2019	26-02-2015 15-11-2014	100,000 100,000					
	EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11 EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BTK2V BS4AF	15-11-2017 15-12-2019	15-11-2014	100,000 100,000					
	EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12 EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4AV BS4BF	15-12-2019 15-12-2021		100,000 100,000					
ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08 EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F ATL8V	22-08-2018 22-08-2018	22-08-2014 22-08-2014	99,600 100,000					
	EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09 EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F AT92V	25-09-2016 25-09-2016	25-09-2014 25-09-2014	100,000 100,000					
	EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08 EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01F AT01V	09-08-2015 09-08-2015	09-08-2014 09-08-2014	99,800 100,000					
	EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2014	100,000					
	EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12 EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	AT02V ATL11	30-12-2017 13-02-2019	30-12-2014 13-02-2015	100,000 99,990					
	EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05 EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	ATL21 AT31F	31-05-2017 22-04-2020	31-05-2014 22-04-2015	99,400 98,590					
	EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04 EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT31V AT32F	22-04-2020 15-11-2020	22-04-2015 15-11-2014	100,000 100,000					
	EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11 EO ATL 2014-1 5ans AP à 7.3% j. 17/03	AT32V ATL41	15-11-2020 17-03-2019	15-11-2014 17-03-2015	100,000 100,000					
	EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05 EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42A AL42B	19-05-2019 19-05-2019	19-05-2015 19-05-2015	100,000					
	EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021	19-05-2015	100,000					
	EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02 EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT43A AT43C	09-02-2020 09-02-2020		100,000 100,000					
Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08 EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A MX8B	28-08-2016 28-08-2016	28-08-2014 28-08-2014	100,000 100,000					
	EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08 EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C MX8D	28-08-2016 28-08-2016	28-08-2014 28-08-2014	100,000 100,000					
	EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08 EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E MX8F	28-08-2016 28-08-2016	28-08-2014 28-08-2014	100,000 100,000					
ATTUADI	EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
ATTIJARI LEASING	EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09 EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01F JL01V	15-09-2015 15-09-2015	15-09-2014 15-09-2014	100,000 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01 EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	TJL11 JL21B	13-01-2017 31-05-2017	13-01-2015 31-05-2014	99,190 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05 EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL21C JL22A	31-05-2019 18-12-2017	31-05-2014 18-12-2014	100,000 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12 EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22B JL22C	18-12-2017 18-12-2019	18-12-2014 18-12-2014	100,000 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11 EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13AV J13BF	22-11-2018 22-11-2018	22-11-2014 22-11-2014	100,000 99,870					
	EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF JL41B	22-11-2020 05-06-2019	22-11-2014	100,000 99,940					
	EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 05/06 EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 05/06	JL41C	05-06-2021		100,000					
	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,5% j. 26/12 EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 26/12	JS4AF JS4BF	26-12-2019 26-12-2021		100,000 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie C Variable 5ans AP à TMM+2,25%j. 26/12 EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 22/04	JS4CV JL51A	26-12-2019 22-04-2020		100,000 100,000					
	EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 22/04 EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie B Variable 5ans AP à TMM+2,30% j. 22/04	JL51B JL51C	22-04-2022 22-04-2020		100,000 100,000					
MOD.LEASING AIL	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02 EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	ML12F AI111	18-02-2020 28-04-2016	18-02-2015 28-04-2015	100,000 100,000					
	EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6,% j. 15/05	AI21F AI21V	15-05-2017	15-05-2015	98,350 100,000					
	EO AlL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05 EO AlL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/105	Al31F	15-05-2017 31-05-2018	15-05-2015 31-05-2014	100,000					
	EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05 EO AIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP 7,3% j. 31/07	AI31V AI41F	31-05-2018 31-07-2019	31-05-2014	100,000 99,940					
TUNISIE	EO AIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,9% j. 31/07 EO TUNISIE FACTORING 2014/1 Fixe 5ans AP à 7,60% j. Le 15/01	AI41V TF41F	31-07-2019 15-01-2020		100,000 100,000					
FACTORING UNION DE	EO TUNISIE FACTORING 2014/1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. le 15/01 EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	TF41V UF10F	15-01-2020 04-02-2016	04-02-2015	100,000 100,000					
FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. le 04/02 EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF10V UF13F	04-02-2016 14-10-2018	04-02-2015 14-10-2014	100,000 100,000					
EL WIFACK	EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. le 14/10 EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	UF13V ELW10	14-10-2018 10-01-2016	14-10-2014 10-01-2015	100,000					
LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2015	100,000					
	EO EL WIFACK LEASING 2013 Fixe 5ans AP à 6,6% j. 15/04 EO EL WIFACK LEASING 2013 Variable 5ans AP à TMM+1,6% j. 15/04	ELW3F ELW3V	15-04-2018 15-04-2018	15-04-2015 15-04-2015	100,000 100,000					
Hannibal Lease	EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06 EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01F HL01V	18-06-2015 18-06-2015	18-06-2014 18-06-2014	100,000 100,000					
	EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11 EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02F HL02V	26-11-2015 26-11-2015	26-11-2014 26-11-2014	97,000 100,000					
	EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j. 28/09 EO HL 2012-1 Variable 5ans AP à TMM+2% j. 28/09	H121F H121V	28-09-2017 28-09-2017	28-09-2014 28-09-2014	100,000					
	EO HL 2013-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 17/05	HL31F	17-05-2018 17-05-2018	17-05-2015 17-05-2015	100,000 100,000 100,000					
	EO HL 2013-1 Variable 5ans AP à TMM+1,90% j. 17/05 EO HL 2013-2 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 28/02	HL31V H32AF	28-02-2019	28-02-2015	100,000					
	EO HL 2013-2 Variable 5ans AP à TMM+2,2% j. 28/02 EO HL 2013-2 Fixe 5ans AP à 7,35% j. 28/02	H32AV H32BF	28-02-2019 28-02-2021	28-02-2015 28-02-2015	100,000 100,000					
	EO HL 2014-1 Fixe Catégorie A 5ans ÁP à 7,65% j. 30/10 EO HL 2014-1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+2,30% j. 30/10	H41AF H41AV	30-10-2019 30-10-2019		100,000 100,000					
Société	EO HL 2014-1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,80% 2 ans de fran j. 30/10 EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	H41BF SIM8A	30-10-2021 12-09-2015	12-09-2014	100,000 100,000					
d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2014	100,000					
Hôteliers El Mouradi-SIHM-	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09 EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C SIM8D	12-09-2015 12-09-2015	12-09-2014 12-09-2014	100,000 100,060					
C H O CHO Company	EO Sté de Condition. des Huiles d'Olives Gar. BIAT 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 19/11 EO CHO Company 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 31/12	CHO9 CHOC9	19-11-2019 31-12-2019	19-11-2014 31-12-2014	100,000 100,000					
SERVICOM	EO SERVICOM 2012 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 22/03 EO SERVICOM 2012 Variable 5ans AP à TMM+2,50% j. 22/03	SV12F SV12V	22-03-2018 22-03-2018	22-03-2015 22-03-2015	100,000 100,000					
Meublatex Industries	EO Meublatex Industries Catégorie A Gar. AB 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04 EO Meublatex Industries Catégorie B Gar. BT 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10A MI10B	26-04-2017 26-04-2017	26-04-2015 26-04-2015	100,000 100,000 100,000					
	EO Meublatex Industries Catégorie C Gar.BTL 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10C	26-04-2017	26-04-2015	100,000					
	EO Meublatex Industries Catégorie D Gar. BH 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04 EO Meublatex Industries Catégorie E Gar. BNA 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10D MI10E	26-04-2017 26-04-2017	26-04-2015 26-04-2015	100,000 100,000				I	

^{*:} Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

N°	Groupe 71 - Continu		Dernière	ECHÉANCE	Cours de	Ouverture	CLÔTURE	Intérêts	RESE	RVATION
	VALEURS		ECHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	Courus *	INDICATEUR	SEUIL EN %
297 FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1BI2	Octobre 2016	15-05-2015	100,00					
208 ECC DIATIMMO2	ECC BIATIMMO2 Parts B3 11 app à TMM+ 1 7%	EDDIS	Avril 2020	15 05 2015	100.00					

^{298 |} FCC BIATIMMO2 | FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7% | F2BI3 | Avril 2020 |

*: Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE	LA BOURS	SE : LIGNES	S SECONDAI	RES		I				
N°	Nominal	Dernier [Montant	DIVIDENDE DATE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	Cours de Référence	Ouverture	CLÔTURE	RES Indicateur	SERVATION Seuil
299 300 301				MONOPRIX MONOPRIX MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA) (da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11) (da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	5,550 12,310 4,040				
302 303				SFBT SFBT	(da. 175.04/00/2012 - MINT 12) (da. 176.01/06/1999 - SFB99) (da. 177.01/06/2000 - SFB00)	28,440 21,330				
304 305				SFBT SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1) (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	49,760 33,180				
306 307				SFBT SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06) (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	5,100 4,370	2.540	2.540		
308 309 310				SFBT SFBT SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10) (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11) (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	4,660 3,960 6,190	3,510 2,900 4,600	3,510 2,900 4,600		
311 312				SFBT SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13) (da. 1/8 20/05/2014 - SFB14)	2,010 4,240	4,000	4,000		
313 314				SFBT TUNISAIR	(da. 1/6 12/05/2015- SFB15) (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,760 1,600	4,530	4,530		
315 316 317				TUNISAIR TUNISAIR TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04) (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99) (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,190 0,170 0,160				
318 319				TUNISAIR TUNISAIR TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01) (da. 1/12. 31/08/2006 - TAI06)	0,140 0,060				
320 321				TUNISAIR TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08) (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,210 0,080			B B	
322 323 324				SPDIT AMS AMS	(da. 1/24 03/05/2012 – SPD12) (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA) (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,590 0,470 0,110	0,450	0,450		
325 326				AMS AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01) (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS01)	0,090 0,090				
327 328				AMS AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03) (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,160 0,430				
329 330 331				AMS ATTIJARI BANK ATTIJARI BANK	(da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13) (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA) (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,640 1,930 1,240				
332 333				BIAT BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32) (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	6,600 3,960				
334 335				BH BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA) (da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,320 1,200				
336 337				BH BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14) (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,920 1,420				
338 339 340				Tunisie Leasing Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA) (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01) (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	3,280 12,470 8,320				
341 342				Tunisie Leasing Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03) (da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	5,940 4,450				
343 344				Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07) (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,560 0,540				
345 346 347				Tunisie Leasing Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09) (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92) (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,520 0,430 0,420				
348 349				Tunisie Leasing Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13) (da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,910 0,810				
350 351				Tunisie Leasing Tunisie Leasing	(da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15) NG j. 01/01/2015 TLSG5	0,950 20,500			B B	
352 353 354				BT BT BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA) (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149) (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,470 11,220 4,680				
355 356				BT BT	(da. 1/2 3/05/2006 - BTDA6) (da. 1/2 10/06/2009 - BTDA9)	10,910 6,050				
357 358				BT Air Liquide Tunisie	(da. 1/3 28/06/2013 – BT13) (da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	3,690 225,390				
359 260 261				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/6 22/06/2001 – ALQ01) (da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	128,800 110,400 73,600				
262 363				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/8 02/09/2003 – ALQ03) (da 1/10 07/09/2004 - ALQ04) (da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	53,530 41,170				
364 365				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/12 07/09/2006 - ALQ06) (da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	38,010 35,080				
366 367				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08) (da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	35,080 29,690 28,880				
368 369 370				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/11 06/09/2010 – ALQ10) (da 1/11 05/09/2011 – ALQ11) (da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	25,600 25,600 17,300				
371 372				Air Liquide Tunisie Air Liquide Tunisie	(da 1/11 02/09/2013 – ALQ13) (da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	21,200 17,460				
373 374				UBCI UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00) (da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	12,440 22,390	18,000	18,000		
375 376 377				UBCI UBCI BNA	(da. 1/2 15/07/2010 - UBC10) (da. 8/33 14/10/2013 - UBC13) (da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	16,720 6,170 1,340				
378 379	10			ICF AMEN BANK	NS j. 01/01/2012 ICFNS (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	34,540 3,330				
380 381				AMEN BANK AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29) (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	2,870 1,250				
382 383 384				AMEN BANK AMEN BANK AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38) (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7) (da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	1,320 2,380 2,490				
385 386				AMEN BANK ATB	(da. 1/10. 11/06/2013 – AB13) (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	2,530 0,900				
387 388				ATB ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08) (da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,570 0,340	0,280	0,280		
389 390 391				ALKIMIA ALKIMIA ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA) (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04) (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	8,780 7,980 7,260				
392 393				SIMPAR SIMPAR	(da. 1/16. cp. 10. 24/00/2001 - RIM01) (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01) (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	19,090 13,630				
394 395				SIMPAR SIMPAR	(da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10) (da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	9,910 7,460	6,540	6,540		
396 397 398	5			SIMPAR SIMPAR CIL	(da. 2/9. 01/07/2014 - SIM14) NG j. 01/07/2014 SIMG4 (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	10,170 45,760 8,890			В	
399 400				CIL CIL	(da. 1/3. 20/12/2008 - CILOR) (da. 1/3. 11/06/2010 - CILOR)	5,930 7,230				
401 402				CIL ATL	(da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11) (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	4,190 0,780				
403 404 405				ATL PGH	(da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12) (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11) (da. 1/10. pp. 23. 24/07/2003 - STIP3)	0,370 0,150 0,460	0,380 0,360	0,380 0,360		
405 406 407				STIP SMG SOTETEL	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3) (da. 1 /2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4) (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,460 16,350 0,740				
408 409				SOTETEL SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02) (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,740 0,620				
410 411				SOTETEL SOTETEL SOTEMER	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04) (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06) (da. 1/24. 20/07/2009, STV(N)	0,280 0,120 0,550				
412 413 414				SOTUVER SOTUVER SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA) (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00) (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,550 0,500 1,020				
415 416				SOTUVER SOTUVER	(da. 3/10-24/06/2001 - STV02) (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,670 2,000	1,610	1,610		
417 418				SOTUVER SOTUVER	(da. 1/7. 18/07/2013 – STV13) (da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,750 0,340				
419 420 421				SOTUMAG SIAME SIAME	(da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10) (da. 5/11. 03/01/2000 -SIADA) (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,730 1,640 0,330				
44.1			<u> </u>	1 00 000	100. 1/10 Op. 1. 10/00/2000 Olf HVIT/	0,330				<u>i</u>

MARDI 19 MAI 2015 PAGE 5

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

٧°	Monusia	Dernier I	DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	Cours de	OUVERTURE	Clôture	RESE	RVATION
N	Nominal	Montant	DATE		VALEURS	Référence	OUVERTURE	CLUTURE	Indicateur	SEUIL
422				SIAME	(da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,370				
423				SIAME	(da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110				
424				ATTIJARI LEASING	Action Rompue – TJLR	6,720				
425				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,130				
426				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,190				
427				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1.400				
428				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,270				
429				SOTRAPIL	(da. 1/15. 30/12/2008 – SPIL8)	0,490				
430				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 – SPL12)	0,490				
430				SOTRAPIL		0,280				
					(da. 1/33. 01/07/2013 – SPL13)	0,280			В	
432				SOTRAPIL	(da. 1/17. 20/06/2014 – SPL14)				В	
433				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,670				
434				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 – SOMC8)	0,430				
435				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 – SOMC9)	0,200				
436				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 – SOM11)	0,370		_		
137				SOMOCER	(da. 1/45. 21/12/2012 – SOM12)	0,080		0,010		
438				SOMOCER	(da. 2/35. 23/12/2013 – SOM13)	0,190	0,190	0,190		
439				SOMOCER	(da. 3/37. 25/08/2014 – SOM14)	0,240				
440				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 – GIF08)	0,590				
441				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 – GIF09)	0,500				
142				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 – GIF11)	1,030				
443				GIF FILTER SA	(da. 1/5. 10/12/2012 – GIF12)	0,660				
144				GIF FILTER SA	(da. 27/1000. 08/07/2013 – GIF13)	0,080		0,080		
445				GIF FILTER SA	(da. 4/237. 27/04/2015 – GIF15)	0,050		0,050		
446				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,500		0,000		
447				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 – ASS09)	2,690				
448				ASSAD	(da. 1/4. 13/00/2003 – ASS03) (da. 1/10. 02/06/2010 – ASS10)	0,950				
440				ASSAD		0,390				
					(da. 1/22. 20/06/2011 – ASS11)					
450				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 – ASS12)	0,350				
451				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,280				
452				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 – SOK12)	1,500			_	
453				SOKNA	(da. 2/5. 01/07/2014 – SOK14)	1,940			В	
454	1			SOKNA	NG j. 01/07/2014 SOKG4	4,860			В	
455				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,320				
456				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 – ADW12)	2,070				
457				ADWYA	(da. 1/5. 04/08/2014 – ADW14)	1,660		1,420		
458				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 – TPR08)	0,560				
459				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 – TPR09)	0,840				
460				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 – TPR10)	0,170				
461				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 – TPR11)	0,720				
462				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 – TPR12)	0,230		0,230		
463				TPR	(da. 1/44. 25/06/2013 – TPR13)	0,100		0,040		
464				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,200		3,010		
465				SOPAT	(da. 1/10. 14/02/2013 – SOP13)	0,330				
466				ARTES	(da. 1/10. 14/02/2013 – 301 13) (da. 1/4. 23/07/2012 – ART12)	2,550				
467				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 – ART12) (da. 1/5. 04/03/2013 – ART13)	1,620				
46 <i>1</i> 468				TRE		0,010		0,010		
				=	(ds. 1/3 du 18/05/2015 au 05/06/2015 TRDS5)			0,010		
469				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 – CC10)	0,040		0.010		
470				New Body Line	(da. 1/45. 16/12/2013 – NBL13)	0,220		0,010	_	
471				SAH	(da. 1/7. 05/08/2014 – SAH14)	2,020			В	
472		I	1	SAH	(da. 1/20. 05/09/2014 – SAH42)	0.670	1 I	I	В	

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspend

Hors -Cote

Ν°	Mount	Dernier I	DIVIDENDE	GROUPE 13 - FIXING	Cours de	Our repairing	CLÂTURE	RESE	RVATION
IN	Nominal	Montant	DATE	VALEURS	RÉFÉRENCE	Ouverture	Clôture	Indicateur	SEUIL
473	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,640				
474	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	6,210	6,390	6,580		
475	1			AMI - Assurances Multirisques Ittihad	7,250	7,270	7,440		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

COUPON		Date de Négociation		VALEURS		Ouverture	Clôture	Plus Haut	Plus Bas
	Parité	DATE	Montant	TALLUNG	Précédente	OOVERTORE	OLOTOKE	I LOSTIAOT	I LOO DAO
				Droits d'Attribution					
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27 24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	2.500 4.010				
27	1/28	15-12-94		DIAT - Danque Internationale Arabe de Turisse	0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2	10 12 00		BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45 49	1/20 1/30	15-02-94 02-05-95			0.570 0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95		August bank - Banque August de Tanisie	1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15 1/24	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46 49	1/24	18-01-93 18-07-94			0.500 0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93		o solution of the solution of	10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18 1/5	15-05-95 01-11-91		Air Liquide Tunisie	2.000 25.000				
40 5	1/14	01-01-96		BH - Bangue de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHÈRES

VALEURS		DERNIÈRE TRANSACTION		Cours		Nombre	Intermédiaire	VALIDITÉ DE	DATE DE
		Cours	DATE	Proposé	Pratiqué	DE TITRES	INTERMEDIAIRE	L'OFFRE	NÉGOCIATION
Transactions Programmées									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Groupe GMT Sté Plasticum Tunisie Sté Pharmalys Tunisie – ex : Sté DORCAS NUTRITION Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances - COMAR	10 100 10 20	14.800 168.700 14.300 260.000	15-05-2015 24-04-2015 03-04-2015 19-12-2014	14.800 169.700 14.370 250.000		1 260 251 1 125 25	TSI TSI	31-05-2015 31-05-2015 31-05-2015 31-05-2015	22-05-2015 22-05-2015 22-05-2015 22-05-2015
Offres Sans Contrepartie									
Sté Hôtelière Balnéaire et Touristique - HOTEL KARAWEN	10	25.000	24-10-2002	20.000		56	STB FINANCE	31-05-2015	22-05-2015

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «UADH» AU MARCHE <u>PRINCIPAL</u> DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 16/04/2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH SA au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des 30 800 000 actions constituant le capital actuel, ainsi que des 6 153 847 actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total 36 953 847 actions de nominal un (1) dinar chacune.

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ Dénomination sociale : Universal Automobile Distributors Holding SA.

Siège social: 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000.

Forme juridique : Société Anonyme. Date de constitution : 04/07/2013.

Capital social: 30 800 000 dinars divisé en 30 800 000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

(1) La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ; (2) Le contrôle et la direction d'autres sociétés ; (3) La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, crées ou à créer ; et (4) généralement, toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

II-PRÉSENTATION DE L'OFFRE :

1- Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le 15 décembre 2014 a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de la Bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le 1er avril 2015 a ré-approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au Marché Principal de la Cote.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 1er avril 2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6 153 847 dinars pour le porter de 30 800 000 dinars à 36 953 847 dinars, et ce par la création et l'émission de 6 153 847 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 6,500 dinars l'action, soit 1,000 dinars de nominal et 5,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 10 avril 2015, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteigne au moins les trois guarts (3/4) de l'augmentation décidée, et ce conformément à l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 1er avril 2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2- Actions offertes au Public

L'introduction de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse se fera au moyen :

- d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 3 076 922 actions, représentant 33,33% de l'offre au public et 8,33% du capital de la société après augmentation, au prix de 6,500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - 1 538 461 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 4,16% du capital après réalisation de cette augmentation; et
 - 1 538 461 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de référence d'actions anciennes, représentant 4.16% du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- d'un Placement Global de 6 153 848 actions, représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation (dont 3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle à souscrire en numéraire et d'une (01) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 4 615 385 quotités.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, 3 076 924 actions UADH représentant 8,33% du capital de la société après augmentation (dont 1 538 462 actions anciennes et 1 538 462 actions nouvelles à souscrire dans le cadre de ladite augmentation) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- · Quel que soit le porteur des titres,
- · Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

3- Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de 20,0% du capital de la société après augmentation. 4- Modalité de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société UADH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 6,500 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre du Placement Global ou du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

5- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 13/05/2015 au 20/05/2015 inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 13/05/2015. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 20/05/2015 inclus.

6- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2014.

7- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à l'exception de la catégorie D.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la catégorie D de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions «UADH» exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé. Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : 04135217003676079116 ouvert auprès d'Attijari Bank (centre d'affaires du siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

8- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

8-1 Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes. Les 1 538 461 quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

Catégorie A: 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels]. Catégorie B: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères

autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels]. Catégorie C: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités

et au maximum 384 615 quotités. Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D: 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes, réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Etant précisé que, les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse

Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quotité demandée et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au Registre de Commerce.
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire.
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

- La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités, correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :
- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social après augmentation),
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition de quotités d'actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé. - Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites égalitairement par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour les catégories B, C et D: les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

Rappelons que, les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

8-2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file. Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à 19 231 quotités correspondant à 38 462 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 003 dinars, ni supérieur à 846 quotités correspondant à 1 847 692 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 12 009 998 dinars.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Le non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé. Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

9-Transmission des demandes et centralisation

9-1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le vendredi 22 mai 2015 à 17h00. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiation, intermédiatie en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par une personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet. 10-Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, le lundi 25 mai 2015, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AlB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet

10-2 Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet. 10-3 Placement privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet. 11 Déclaration des résultats

Dés la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (acquisition de 3/4 des quotités au minimum), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les

demandes d'acquisition seront frappées. 12 Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 13 avril 2015, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code ISIN: TN0007690019 et aux actions nouvelles de la société UADH le code ISIN: TN0007690027.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

14- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société Loukil Investment Group pour un montant de 15 000 000 dinars et 769 230 actions.

15- Régulation du cours boursier

La société UADH s'engage, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF- et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac - Tunis et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis: www.bvmt.com.tn.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR- SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT «SOFI SICAF»

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep Tabbane, M. Med Ali Tabbane, M. Med Hedi Tabbane, M. Mahmoud Tabbane et la société El Fath Services, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

- I INFORMATIONS GENERALES:
- 1. Présentation de la société:
- Année de constitution: 1989
- Objet social: La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- Capital social : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.
- 2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
Total	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%

II- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE :

1. Présentation des initiateurs:

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, M. Med Ali Tabbane, M. Med Hedi Tabbane, M. Mahmoud Tabbane et la société El Fath Services, agissant de concert et détenant directement et indirectement société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

993 816 actions du capital de la

2. Motifs et intentions des initiateurs:

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Leman- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac-, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant 0,62 % des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre:

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du lundi 4 mai 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre:

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres et centralisation

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

Les intermédiaires en bourse établissent, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'OPR, selon le modèle établi par la Bourse (voir Annexe I).

Les intermédiaires en bourse transmettront à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sous plis fermé, les états des ordres reçus au plus tard le lundi 01 juin 2015 à 17h00. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

10. Ouverture des plis et dépouillement :

L'ouverture des plis et le dépouillement sera effectué par la Bourse des valeurs Mobilières de Tunis, le mardi 02 juin 2015.

11. Résultat de l'Offre :

Le résultat de l'OPR fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

12. Modalités de règlement-livraison :

Une séance de compensation sera organisée le mercredi 03 juin 2015 au siège de la Bourse et ce, en application des dispositions de la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Annexe I MODELE D'ETAT D'ORDRES DE L'OPR SOFI-SICAF (destiné aux Intermédiaires en Bourse)

Réf de l'ordre	Nom (PP) / Dénomination (PM)	Prénom	Réf. Etranger	N° R. C. (PM)	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Quantités offertes	Catégorie d'avoir
1	Α	В			2100614			Tunisien libre
2	Α	D			2100614	11/02/2004		Tunisien libre
3	W	Z	334422					Etranger libre
4	Sté X			RC52008				Tunisien géré
5	Sté Y		ABM1					Etranger libre
5	Nombre de donneurs d'ordres		Total des quar	ntités offertes				

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement et de concert avec SIP SICAR 1 315 421 actions et droits de vote représentant 9,95% des actions et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 48 071 actions et droits de vote représentant 0,36% du capital et des droits de vote de la société. Avant ce franchissement de seuil, SICAR INVEST détenait directement 714 190 actions et droits de vote et de concert avec SIP SICAR 601 231 actions et droits de vote représentant respectivement 5,40% et 4,55% du capital de la société

d'assurances. SICAR INVEST a déclaré :

- Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 30 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse qui a précisé que SICAR INVEST et SIP SICAR font partie du groupe BNA

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SFBT » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 23 AVRIL 2015

A partir du 12 mai 2015.

- Les 90 000 000 actions anciennes de la société « SFBT » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes
- Code Mnémonique : SFB15
- Code ISIN : TN0001100411
- Groupe de Cotation : 32

Les 15 000 000 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

COTATION EN BOURSE DES TITRES TUNIS RE SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 10 MARS 2015

A partir du lundi 18 mai 2015,

- Les 15 000 000 actions anciennes de la société TUNIS RE seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés.
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
- Code Mnémonique : TRDS5
- Code ISIN : TN0007380066 • Groupe de Cotation : 32

Les 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison d'une (01) action nouvelle pour trois (03) anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions

Supplément du bulletin N° 6085 du 19 Mai 2015

AVIS DES SOCIETES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Lundi 13 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe SIAME.

Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la SIAME a généré un résultat net individuel de 1 872 858 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +11,44%, soit +192 258 DT par rapport à l'exercice précédent. En outre, le résultat net part du groupe a enregistré pour sa part une progression de + 443 622 DT soit + 26,17%, pour atteindre 2 139 077 DT contre 1 695 455 DT en 2013.

Au vu de ces résultats, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

A l'issue des travaux de l'assemblée, le Management de la SIAME, procédera à la présentation du Business Plan et des perspectives de développement de la société pendant la période 2015 – 2020.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- 2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- 4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- 7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modifications des articles **27**, 29, 30, **3**7 et 48 des Statuts.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu à 09H00 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration durant la période 2015, 2016 et 2017 et ce pour représenter les petits porteurs parmi la liste ci-dessous telle qu'agréée par l'autorité du tutelle :
- Mr Mohsen KACEM
- Mr Lamjed BOUKHRIS
- Mr Lotfi JENANE

NB: les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8.43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

APPEL A LA CANDIDATURE

1. Objet :

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi. A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.
- 3. Composition du dossier de candidature :
- s. composition du dossier de candidature . - Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dument remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agrée administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agrée mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
 - Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
 - Un C.V. détaillé,

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,
- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise» – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
- 2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
- 3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ; 4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
- Quitus à donner aux administrateurs ;
- Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
- 7. Fixation des jetons de présence ;
- 8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

La Société « L'Accumulateur Tunisien Assad », informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Vendredi 24 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe Assad. Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la société mère Assad a généré un résultat net individuel de 5 023 190 DTen comparaison d'un résultat net de 7 040 928 DT en 2013, enregistrant ainsi une diminution de -28,66%, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'accélération de l'augmentation des prix d'achat des vieilles batteries au cours du dernier trimestre 2014, qui n'a pas pu être répercutée sur les prix de vente. Les prix des vieilles batteries sur le marché local sont imposés par les ferrailleurs dans un contexte de non application du décret n°2005/3395 du 26 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de collecte des accumulateurs et piles usagés. Cependant le management de la société travaille sur des alternatives d'approvisionnement permettant de réduire la dépendance de la société vis-à-vis des ferrailleurs. De surcroît,grâce aux contacts récents établis avec les autorités compétentes (ministère de l'environnement et l'Anged), le management demeure confiant quant à la volonté du nouveau gouvernement d'appliquer les dispositions de la loi.

Le résultat s'explique également par la conjoncture qui continue à être difficile en Europe, affectant les prix de vente à l'export, sachant qu'Assad réalise près de 62% de ses ventes à l'exportation, principalement en Europe.

En dépit de la baisse conjoncturelle du résultat, le management demeure confiant quant aux perspectives de développement du Groupe déjà communiquées dans son business plan 2014-2019 et informe ses actionnaires que la mise en œuvre du programme de développement a été déjà entamée par :

- la création en Avril 2015 d'une nouvelle filiale au Maroc « Assad Batteries Maroc » qui va renforcer la présence du Groupe au Maghreb. L'entrée en production de cette filiale est prévue pour le 2ème trimestre 2016 ; cette initiative est de nature à accroitre nos parts de marché sur l'UMA.
- la création en Mai 2015 d'une société commerciale en Côte d'Ivoire ciblant la région de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest). L'entrée en activité de cette filiale est prévue pour Juin 2015. Ceci permettrait au Groupe de réaliser une percée importante sur les marchés prometteurs de l'Afrique Subsaharienne et de développer davantage les ventes sur le continent Africain.
- Divers projets en cours d'étude, notamment la création de sociétés commerciales en Espagne, France et Italie. Ces sociétés serviront comme plateformes de distribution sur ces marchés et apporteront une nette amélioration des marges sur les rentes destinées à ces pays.

Malgré la conjoncture difficile de l'exercice 2014 et de la phase d'investissement dans laquelle se trouve Assad, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, un dividende de 0,300 DT par action correspondant à un « Payout » de 71.66% et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le 29 Mai à 09h30 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Les dividendes seront distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise -Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014;
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs :
- Affectation du résultat 2014;
- Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ;
- Désignation de deux Administrateurs indépendants;
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux;
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ;

Questions diverses

ARAB TUNISIAN BANK

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 7 mai 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 14 mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23% de la valeur nominale. Nous précisons que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 0,093 DTU par action et ce, conformément à l'affectation des bénéfices tels qu'approuvés par l'AGO du 7 mai 2015.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014;
- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014; 2 -
- Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 4 -Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014; 5 -
- Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2014;
- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014; 9 -
- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2014;
- 11 Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions. 12 -
- 13 Pouvoirs pour formalités.

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi, le 26 MAI 2014 à 15h à Tunis, à La maison de l'entreprise Bvd. principal ,1053 Les berges du lac, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
- 2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales. Affectation des résultats.
- 6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
- 9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit.
- 10. Déclaration des postes occupées par les administrateurs au sein des autres sociétés.
- 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.